RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01445
Numéro SIREN : 481 490 571
Nom ou dénomination : ABITIBI SUD

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2021 sous le numéro de dépôt B2021/036085

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise ABITIBI SUD — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 3 PA DU CHARPENAY 69210 LENTILLY

Numéro SIRET * 48149057100017

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122019 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122018 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
	STOCKS Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	3 058	10 675	9 172
		Autres * (3)	072	074		3 632	8 623
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086		30 580	2 534
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	098	3 058	44 887	20 329
	Total général (I+II)		110	112	3 058	44 887	20 329

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000	10 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	1 000	1 000
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134	(4 977)	(24 122)
	Résultat de l'exercice	136	33 118	19 145
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	39 141	6 023
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 450	13 839
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169)	172	1 296	467
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	5 746	14 306
	Total général (I + II + III)	180	44 887	20 329

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	523		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Group

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ABITIBI SUD

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122019 (1)	Exercice N-1 clos le 31122018 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires 209	210		
Production vendue : biens	215	214	12 455	12 724
Production vendue : services *	217	218	58 307	55 728
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
Production immobilisée *		224		
Subventions d'exploitation reçues		226		
Autres produits		230	4 883	579
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	75 645	69 031
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
Variation de stock (marchandises) *		236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	5 530	6 659
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	29 355	41 696
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		244	682	817
Rémunérations du personnel *		250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		
Dotations aux amortissements *		254		
Dotations aux provisions		256	544	
Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259		262	6 008	128
Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
Total des charges d'exploitation (II)		264	42 119	49 299
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	33 526	19 731
PRODUITS ET CHARGES DIVERS Produits financiers (III)		280		
Produits exceptionnels (IV)		290		
Charges financières (V)		294	407	586
Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 ; dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 (VI)		300		
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	33 118	19 145

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	33 118	314
Réintégrations Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
Provisions non déductibles *		322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
Entreprise nouvelles (44. sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138				342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990				
Dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992				350
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D ; Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993 ; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1 Déficit col. 2)		352	33 118	354
Déficits Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356		
Déficits antérieurs reportables : * 62 105 ; dont imputés sur le résultat :				360 33 118
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	0	372

Cegid Group

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Conform ément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les états financiers de notre entreprise ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020.

A la date d'arrêté des comptes, la gouvernance n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de notre entreprise à poursuivre son exploitation

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	388
Total	388

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 874
Total	1 874

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

ABITIBI SUD

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 10 000 euros
Siège social :
Rue de l'Aqueduc - Parc d'activité du Charpenay - 69120 LENTILLY
481 490 571 RCS Lyon

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2020

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 33 118 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice ..... 33 118 euros
- Report à nouveau antérieur débiteur ..... 4 977 euros

Affectation :

- Au report à nouveau antérieur débiteur..... 4 977 euros
- A titre de dividendes à l'associé..... 20 000 euros
- Le solde soit ..... 8 141 euros
  En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 8141 euros ».

Le paiement sera effectué à compter du 30 septembre 2020.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des impôts s'élève à 20 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote des décisions de l'associé unique du 30 septembre 2020

Copie certifié conforme
Le Gérant
Stéphane SIIFERT

